

Le Président de l'Université de Tours

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 6411-1 et suivants ;
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 613-33 et suivants ;
Vu la délibération n°2020-71 en date du 30 novembre 2020 portant élection de M. Arnaud Giacometti comme président de l'université de Tours ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des membres de jury de l'UFR Sciences & Techniques pour la validation des acquis de l'expérience par les établissements de l'enseignement supérieur est arrêtée comme suit :

Membres permanents

Présidente :

Mme Véronique DELHORBE, Maître de Conférences, Département de chimie, Université de Tours

Assesseur universitaire :

Mr Jean-Claude KIZIRIAN, Maître de Conférences, Département de chimie, Université de Tours

Assesseur Professionnel :

Mme Séverine DEVERS, Assistante Ingénieure en expérimentation animale, Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte

Membres mobiles

- **Pour la LP Méthodes et techniques en analyse sensorielle**

Enseignants-chercheurs :

Mme Boriana ATANASOVA, Maître de Conférences, Département professionnel Agrosociétés - filière Sensoriel et innovation, Université de Tours (**rapporteur universitaire**)

Professionnel :

Mme Lise DREYFUSS, Société SAM Sensory And Marketing International (**rapporteur professionnel**)

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux et publié sur le site internet de l'université.

Article 3 : Le Directeur général des services est responsable de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, 25/04/2023